

Horaire provisoire

L'horaire est sujet à changement sans préavis. Les sessions auront lieu uniquement lorsque le nombre de patineurs inscrits sera suffisant. Une confirmation sera envoyée par courriel au patineur et à l'entraîneur.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
16h30 à 17h20	A	D	G	J	M
Temps de surfaceuse					
17h30 à 18h20	B	E	H	K	N
Temps de surfaceuse					
18h30 à 19h20	C	F	I	L	O

Notes importantes

- Le nombre de places pour tous les groupes sera limité.
- Inscriptions acceptées selon le principe premier arrivé, premier servi.
- Le CPA St-Étienne se réserve le droit de compléter les groupes par des patineurs plus avancés.
- Le CPA St-Étienne se réserve le droit de placer des patineurs qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité dans les groupes.
- Le CPA St-Étienne se réserve le droit de faire tout changement nécessaire pour la bonne marche de la session de prolongation. Le niveau de test sera respecté.
- Notez qu'il sera possible d'acheter des parcelles au début de chaque période, tout dépendant des places libres, au coût de \$10.00 pour les patineurs inscrits et \$12.00 pour les autres patineurs (priorité aux patineurs inscrits).
- En cas d'absence du participant, celui-ci ne pourra reprendre ni échanger sa session d'entraînement.
- Les coûts associés aux services d'un entraîneur privé sont aux frais du patineur.
- Les confirmations d'inscriptions seront envoyées par courriel aux patineurs et aux entraîneurs, veuillez inscrire une adresse de courriel valide dans le formulaire d'inscription.
- 24 patineurs maximum par bloc.



CPA St-Étienne vous invite

À la prolongation de saison 2017
SESSION 2

Du lundi 22 mai 2017 au vendredi 16 juin 2017



Endroit : CENTRE BRUNO-VERRET (ARÉNA)
3030, route Lagueux, Lévis
G6J 1K5

Renseignements généraux

Personne responsable de la prolongation Session 2

Patrick Sirois, président
CPA St-Étienne
 C.P. 38065
 Lévis, Québec G6J 1S2
 (418) 907-9529
 informations@cpast-etienne.ca
 cpast-etienne.ca
 facebook.com/cpastetienne

Règlements

Chaque patineur doit être ponctuel et signifier sa présence à la personne responsable. Le CPA St-Étienne peut suspendre sans remboursement tout patineur qui ne respectera pas les directives du CPA St-Étienne et de ses responsables ou dont les agissements seront considérés dangereux pour la sécurité des autres patineurs.

Politique de remboursement

Pour toute annulation après le 28 avril 2017, des frais d'administration de 25% seront déduits du montant total à payer.

Aucun remboursement possible après le début des activités de la Session 2 de la prolongation de saison.

Inscriptions après la date limite

Toute demande d'inscription présentée ou reçue après le 28 avril 2017 impliquera des frais additionnels de 25,00 \$ (sceau de la poste).

Le formulaire d'inscription doit être accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du **CPA St-Étienne** et doit être posté à l'adresse suivante :

Patrick Sirois, président
 CPA St-Étienne
 C.P. 38065
 Lévis, Québec G6J 1S2

Le chèque doit couvrir la totalité des frais d'inscription et être daté au plus tard du 28 avril 2017.

Blocs et Tarification

Blocs (chaque lettre est un bloc, un bloc a une durée de 4 semaines)	Tarifs par bloc
A, D, G, J, M → Patineurs Étapes 4 et 5, Star 1 et 2	45 \$ par bloc
B, E, H, K, N → Patineurs Star 3 à 5, Junior bronze et pré-juvénile	45 \$ par bloc
C, F, I, L, O → Patineurs Star 6 et plus, Senior Bronze et plus, Juvénile et plus	45 \$ par bloc
Note : 24 patineurs maximum par bloc	

CPA St-Étienne Inscription Prolongation 2017 – Session 2

Informations Patineur	SVP Écrire lisiblement
	N° patinage Canada : _____
Patineur : _____	Date de naissance : _____
Adresse : _____	
Téléphone : _____	
Test réussi : _____	Test prévu : _____
Courriel : _____	
Informations Club d'appartenance	
Club _____	N° de club : _____
Signature du responsable du club _____	
Informations Entraîneur	
Entraîneur : _____	
Téléphone : _____	Courriel : _____
Bloc (Encercler votre choix) A B C D E F G H I J K L M N O	
Coût total (paiement à joindre avec l'inscription) :	\$